



Peage d'une autoroute, problème avec une employée

Par Visiteur

Bonjour

J'ai déclaré à une employée de peage les paroles suivantes :

"ta gueule" et "pauvre femme"

Ces paroles ont été provoquées par la nonchalance de cet employée, qui m'a fait poireauter avant de prendre mon ticket et qui a critiqué un geste de lassitude de ma part.

Que risque - je ?

merci pour votre réponse

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai déclaré à une employée de peage les paroles suivantes :

"ta gueule" et "pauvre femme"

Ces paroles ont été provoquées par la nonchalance de cet employée, qui m'a fait poireauter avant de prendre mon ticket et qui a critiqué un geste de lassitude de ma part.

Que risque - je ?

Conformément à l'article R621-2 du Code pénal, l'injure non publique est une simple contravention de 38 euros. Je doute que cela soit poursuivi devant un tribunal, de telles poursuites sont en effet exceptionnelles vu la faible gravité du litige.

Très cordialement.